



VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON DE
MONTMORENCY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 28 FEVRIER 2011 A 21 H

Présents :

M. BOUTIER - Mme ANDREOLETTI - M. BOISSEAU - Mme FOULON - M. TIOMO - Mme PLA -
M. FARCY - Mme MORISSON - Mme CHAVAROT - M. SEGUIN - M. ALEXANDRE - Mme JOYEAU
- M. SZEWCZYK - Mme COLLIN - M. VAUTHIER - M. BRILLOUET - Melle MENARD - M.
GIANNORSI - Mme LEBLANC - M. CLOUET - M. POIRAT - M. SANTAMARIA - Mme ROY - M.
BALLESTRACCI - M. ALBARELLO

Absents excusés :

M. TARAMARCAZ - Mme FELIX - Mme LEDUCQ - Mme CHIRON

Pouvoir :

M. TARAMARCAZ à Mme MORISSON

Secrétaire de séance : Monsieur VAUTHIER

Affiché dans les panneaux administratifs,
Le 7 mars 2011

Vu, le Secrétaire de Séance,

Christian VAUTHIER



Le Maire,

Joël BOUTIER

I – DIRECTION GENERALE (Dossiers présentés par M. le Maire)

Désignation du Secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Désigne M. Christian VAUTHIER par ordre alphabétique de la liste du Conseil Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal du 28 février 2011.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2010.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation

Décision n° 2010 – 51 (omise lors de la précédente séance du Conseil Municipal) :

Signature du marché public en procédure adaptée avec la Compagnie « ZEBULINE » pour la présentation d'un spectacle « Le Cadeau de dernière minute » pour un montant forfaitaire de 420 € TTC, pour une représentation le 10 décembre 2010

Décision n° 2010-60 : Cette décision reporte la décision n° 41 concernant la prestation de l'entreprise LACOUR pour réaliser la réfection d'un mobil-home

Décision n° 2010-61 : Signature du marché public en procédure adaptée avec la Société OWENTIS pour la réalisation d'un audit informatique et téléphonie pour un montant forfaitaire de 8 310 € HT soit 9 938,76 € TTC

Décision n° 2010 – 62 : Cette décision reporte la décision n° 58 concernant la formation « les relations financières et juridiques entre les communes et les associations » qui a été annulée faute de participants par l'Organisme de l'Union des Maires

Décision n° 2011- 01 : Signature du marché public en procédure adaptée avec la SARL DEMAY pour l'entretien de la sirène pour un montant forfaitaire de 116,16€ HT soit 138,93€ TTC

Décision n° 2011-02 : Signature du marché public en procédure adaptée avec la Société STC pour la maintenance de la borne escamotable du parvis de la Mairie pour un montant forfaitaire de 1 406 € HT soit 1 681,57 € TTC

Décision n° 2011- 03: Signature du marché public en procédure adaptée avec la Société ISS Hygiène et Prévention pour le dégraissage des hottes, le nettoyage des évaporateurs et le dépoussiérage des VMC au restaurant scolaire pour un montant forfaitaire de 3 800 € HT soit 4 544,80 € TTC

Décision n° 2011- 04 : Signature du marché public en procédure adaptée avec la Société ALVI pour le contrôle de sécurité des équipements sportifs pour un montant forfaitaire de 2 250 € HT soit 2 691 € TTC

Décision n° 2011- 05: Signature d'une convention, conclu pour la période du 14 février 2011 au 19 février 2011 avec l'association DMJ pour l'organisation d'un séjour au Centre Montagne à Valmeiner Arméra pour 35 enfants du centre de loisirs, pour un montant forfaitaire de 15 467 € TTC

Décision n° 2011- 06: Désignation du cabinet d'avocats « Associés DRAI » dans l'affaire « Mairie de Groslay – BRAULT » pour un montant de 956,80 euros

Décision n° 2011- 07: Signature d'une convention avec la société EXOFORMATIONS pour la formation de 5 agents, d'un montant de 3 444,48 € TTC pour une durée de 3 jours

Décision n° 2011- 08: Signature d'une convention avec la société EXOFORMATIONS pour la formation de 48 agents, d'un montant de 13 777,92 € TTC pour une durée de 2 jours

G.V

B

Décision n° 2011- 09: Signature du marché public en procédure adaptée avec la Société Bertrand SA pour le curage du bac à graisse du restaurant scolaire de la Ville pour un montant forfaitaire de 840 € HT soit 886,20 € TTC

Monsieur Le Maire demande d'en prendre acte

II- SERVICE DES FINANCES (dossiers présentés par M. TIOMO)

Débat d'orientations budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal de la Ville de GROSLAY **Prend acte** du débat d'orientations budgétaires, qui a eu lieu le **lundi 28 février 2011**, suite à la présentation des grandes orientations et propositions par Monsieur TIOMO, Maire Adjoint aux Finances et Monsieur le Maire, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire donne la parole à M. André TIOMO, Maire adjoint aux Finances pour la présentation des orientations et propositions budgétaires pour l'année 2011, conformément à la loi.

M. TIOMO rappelle que le Débat d'Orientations budgétaire, rendu obligatoire depuis 1992, constitue un moment essentiel de la vie de la collectivité locale. La municipalité y présente sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du B.P., d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, de s'exprimer sur sa stratégie financière.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, il préface le vote du budget primitif.

Il propose de faire une rétrospective financière sur les trois dernières années, puis d'évoquer les perspectives économiques qui ont guidé la commune dans ses propositions pour les années à venir, de présenter les propositions de budget pour l'année 2011 avec un éclairage spécifique sur l'opération pluri-annuelle de la Place de la Libération et terminera son exposé par quelques chiffres sur l'endettement.

M. TIOMO donne lecture des principaux tableaux (document disponible à la Direction Générale).

M. Le Maire donne ensuite la parole à l'assemblée pour que le débat s'engage.

M. POIRAT demande si les documents présentés ce soir peuvent être communiqués. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

M. BALLESTRACCI indique qu'il prendra avec ses collègues la parole après avoir lu le document qui a été présenté.

Monsieur le Maire demande si l'on peut considérer que le débat a bien eu lieu. Aucune objection n'étant faite, il clôt le débat.

La séance est levée à 21 h 50

